

## **CHAPITRE 7 – La France et ses régions dans l'Union européenne et dans la mondialisation**

### **Étude de cas : Les Jeux olympiques de 2024 et l'intégration mondiale de la Région Île-de-France (p. 248-250)**

#### **Doc 2 - p. 249 : Des Jeux au service de l'attractivité de la Région Île-de-France**

L'attribution des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 est une opportunité pour accroître l'attractivité de l'Île-de-France qui bénéficiera d'une exposition internationale importante et d'un impact économique conséquent. Certains secteurs sont particulièrement concernés comme la construction, le tourisme ou le sport. Il appartient à la région de maximiser les retombées économiques pour qu'elles bénéficient au plus grand nombre. [...]

L'Île-de-France est une région mondiale, qui accueille 40 millions de touristes par an et où sont implantées de nombreuses multinationales. L'attractivité de son territoire passera également par un effort concernant la maîtrise par le plus grand nombre de langues étrangères, notamment l'anglais. [...]

La Région Île-de-France, à travers le programme Smart Région Initiative, souhaite faire de la Région Île-de-France la première Smart Région<sup>1</sup>d'Europe. C'est pourquoi le fil directeur de la stratégie d'accompagnement des Jeux par la Région est l'innovation. L'ambition est de participer à l'organisation de Jeux novateurs, pour les visiteurs comme pour les athlètes [...].

La Région soutient l'émergence d'un cluster sport en s'appuyant sur un réseau de recherche dense. La préparation des Jeux doit permettre de structurer et de développer la filière économique sportive. Il sera proposé de créer un Village [...] dédié aux projets des entreprises franciliennes.

« Stratégie d'accompagnement de la Région Île-de-France à l'organisation  
des Jeux olympiques et paralympiques 2024 »,

Rapport pour le conseil régional d'Île-de-France, septembre 2018.

1. Région utilisant les technologies du numérique pour améliorer la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts.

## **Doc 7 - p. 250 : Le projet olympique contesté**

Images marquantes d'infrastructures abandonnées devenues symboles de la crise économique grecque en 2004, expulsion et destruction des favelas des Jeux olympiques de Rio : les récentes expériences olympiques s'apparentent bien plus à de grands projets catastrophiques écologiquement et socialement qu'à des événements porteurs d'une vision économique, sociale et écologique nouvelle. En Seine-Saint-Denis, territoire des principaux nouveaux sites olympiques de 2024, des habitants sont entrés en résistance contre les discours officiels [...]. Le Comité de vigilance Saint-Denis, ensemble de dix-neuf collectifs de luttes citoyennes (pour l'enfouissement de l'autoroute A1, pour la défense et l'extension du parc de la Courneuve, pour le droit au logement, etc.) esquisse un aperçu des nombreux enjeux territoriaux. [...]

La constitution de plusieurs zones d'aménagements concertées (ZAC) est prévue. Elles accueilleront le village olympique – transformé par la suite en logements et bureaux – et un éco-quartier fluvial, qui suscitent de nombreuses interrogations. Des descriptions estampillées « écologique et solidaire » [...], des toitures végétales pour un nouvel écosystème de biodiversité, des îlots producteurs d'énergie renouvelable, etc. Mais la reconversion de ces zones fait craindre la constitution d'enclaves gentrifiées en Seine-Saint-Denis. [...] La part réduite de logements sociaux – entre 25 % à Saint-Ouen, et 40 % à Saint-Denis – met en doute les ambitions affichées.

Cyril Lecerf Maulpoix, « Qui va toucher l'héritage des JO 2024 » [en ligne],  
[www.regards.fr](http://www.regards.fr), 6 mai 2019.

## **Croquis de l'étude de cas**

**Doc p. 251 : Les Jeux olympiques de 2024 et l'intégration mondiale de la  
Région Île-de-France**

L'Île-de-France accueillera l'essentiel des compétitions olympiques de 2024. L'organisation est caractérisée par une concentration des sites dans deux pôles sportifs. Le premier, en Seine-Saint-Denis, se structure autour de trois sites majeurs : le village olympique, le village des médias et le Stade de France dans lequel se tiendront les cérémonies d'ouverture et de fermeture. Le second s'anime autour de la Seine faisant la part belle à des infrastructures déjà existantes (AccorHotels Arena, Roland-Garros, parc des Princes) ou temporaires, en des lieux emblématiques de la capitale (Champ-de-Mars, tour Eiffel, Champs-Élysées, Invalides, Grand Palais). D'autres sites sont prévus (Zénith, château de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines...).

L'organisation des JO pourra s'appuyer sur une excellente connexion internationale. Un réseau de transports dense assurera les mobilités de 15 000 athlètes, 20 000 journalistes et des spectateurs. Les axes routiers et autoroutiers (le boulevard périphérique, la rocade « Francilienne », l'A1, l'A4, l'A6...) polarisent et redistribuent les flux entre Paris et les territoires français et européens. Le réseau ferroviaire est équipé de hubs multimodaux parmi lesquels les gares du Nord et de l'Est, connectées à Londres, Bruxelles, Amsterdam et Francfort. Enfin, le hub de Roissy Charles-de-Gaulle (10<sup>e</sup> rang mondial), secondé par l'aéroport d'Orly, draine plus de 70 millions de passagers annuels.

L'Île-de-France concilie Jeux olympiques et développement des territoires. Les nouvelles lignes de métro 14, 15 et 16 du Grand Paris Express devraient ouvrir en 2024. Une nouvelle gare multimodale verra le jour à Saint-Denis-Pleyel. En revanche, la future ligne de train du Charles-de-Gaulle Express ne sera finalement pas en service pour les JO 2024. En Seine-Saint-Denis, deux nouveaux quartiers devraient bénéficier d'une reconversion des sites du village olympique et du village des médias en bureaux, en équipements scolaires et en logements en dépit des risques de gentrification.

## **Étudier un aménagement de proximité : Le projet EuroRennes, une ambition européenne (p. 252-257)**

### **Doc p. 253 : Un article de presse sur le projet**

Le quartier de la gare de Rennes est en train de connaître une complète métamorphose. La ligne à grande vitesse qui relie désormais Paris à la porte de la Bretagne en moins d'une heure et demie, la mise en service en 2020 de la nouvelle ligne B du métro et le développement du trafic TER devraient entraîner d'ici à 2025 un doublement du nombre de voyageurs. Le projet d'aménagement EuroRennes vise ainsi à répondre à la nécessité de renforcer les capacités d'accueil et la fluidité du hub rennais, devenu pôle d'échange multimodal (PEM), et s'inscrit dans une politique de développement des mobilités douces. Mais il a aussi pour dessein d'étendre le centre-ville vers le sud, et surtout de « recoudre » la ville, coupée en deux par les voies ferrées, « pour doter Rennes d'un centre-ville élargi, digne d'une vraie métropole, explique Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole. La gare et son quartier, pôle d'entrée en Bretagne, doivent servir l'attractivité de la capitale bretonne et devenir un marqueur de la 10<sup>e</sup> métropole française ». [...]

Rennes veut faire de ce nouveau quartier un pôle économique d'envergure nationale en accueillant notamment des sièges sociaux d'entreprises.

Laetitia Van Eeckhout, « Autour de sa nouvelle gare, Rennes se dote d'un nouveau centre-ville élargi et végétalisé », Le Monde[en ligne], 27 mars 2019.

## Doc p. 255 : Un projet controversé

« Les métropoles sont le visage d'une France inventive et créative, et Rennes se veut à la pointe de ce mouvement », affirmait Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole. Grâce aux investissements et aux filières économiques historiques de la ville (numérique, agroalimentaire, santé), les élus espèrent un « effet d'entraînement » dans toute la Bretagne.

Pour le géographe Guy Baudelle, professeur à l'université Rennes 2, il faut pourtant se garder de surestimer « l'effet LGV ». « L'arrivée de la LGV ne garantit pas seule de nouvelles implantations d'entreprises », analyse-t-il, notant que la hiérarchie des villes, en termes d'attractivité, « ne bouge que très lentement ». [...]

Dans sa course au développement, Rennes essuie des critiques, notamment sur le sort réservé à son patrimoine. « Le petit patrimoine privé, comme les maisons du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, risque de disparaître », alerte Michel Coignard, président de l'association. [...]

Le collectif « Place à défendre » dénonce une « gentrification » rampante du centre-ville. « Les logements sociaux sont assez importants mais surtout situés en périphérie », relève Laurent Gouet, membre du collectif. « Il y a une volonté de transformer l'hyper-centre en centre commercial réservé aux plus aisés. »

AFP, « Avec l'arrivée de la LGV, Rennes voit l'avenir en grand », 4 février

2017.

**Cours. Les territoires français dans l'Union européenne et dans la mondialisation (p. 260-261)**

**1 - Des territoires aménagés et intégrés dans la mondialisation**

Les territoires de la France métropolitaine et ultramarine ont été profondément transformés au cours des dernières décennies. Les politiques et dispositifs d'aménagement des territoires ont accompagné et facilité la modernisation des infrastructures (ponts, ports...), la désindustrialisation des régions anciennement productives (Nord et Est), la mutation productiviste des campagnes (Bretagne), l'étalement urbain des métropoles, la révolution des transports et des télécommunications et l'émergence d'une économie des loisirs.

Les aménagements ont été réalisés à différentes échelles. Le développement des réseaux de transport (autoroutes et lignes à grande vitesse), les tunnels (Alpes, Manche), ont contribué à intégrer le territoire national dans une échelle européenne. Les stations balnéaires littorales ou les stations de sports d'hiver dans les montagnes (Alpes, Pyrénées), ainsi que le développement des infrastructures portuaires (Le Havre, Dunkerque, Marseille...) ont inscrit les territoires dans la mondialisation du tourisme et des échanges marchands. Les recompositions des territoires de proximité (gares, parcs, quartiers piétonniers...) ont dessiné de nouveaux paysages urbains.

La France et les territoires français sont intégrés dans l'Union européenne et dans la mondialisation. Depuis la fin des années 1950, la construction européenne a rattaché les territoires de la France à ceux de ses pays voisins. Les territoires frontaliers sont ainsi devenus attractifs en raison de l'effacement des frontières et de l'élaboration d'un marché unique. Dans le même temps, la mondialisation et l'intensification des échanges marchands, notamment par voie maritime, avec les autres pôles économiques mondiaux, ont contribué à la mise en concurrence des métropoles et des espaces productifs.

## **2 - Des acteurs multiples de l'intégration et de l'aménagement**

L'État et l'Union européenne sont des acteurs déterminants. L'État, longtemps acteur unique de l'aménagement, élabore les lois (lois Littoral et Montagne, loi MAPTAM...) et dirige des organismes (Conservatoire du littoral) qui définissent l'ensemble des règles permettant d'engager toute action sur les territoires. Il doit aujourd'hui composer avec la politique de cohésion des territoires menée par l'Union européenne dont l'objectif est de réduire les inégalités entre les territoires à l'échelle du continent.

Les collectivités territoriales sont également des acteurs importants. Depuis le début des années 1980, les lois de décentralisation ont transféré de nombreuses compétences aux communes, départements, régions. Elles ont également permis des coopérations intercommunales dans des domaines divers : ramassage scolaire, réseaux de transport en commun, délimitation d'espaces de protection de la nature (parcs naturels). Ce sont des acteurs majeurs pour la recomposition des territoires de proximité.

Les acteurs économiques privés sont de plus en plus influents. Avec la mondialisation des échanges et des investissements, de nombreuses entreprises étrangères participent à la transformation des territoires (Toyota près de Valenciennes). Les individus organisés en associations défendent ou s'opposent parfois aux projets locaux (rocade autoroutière, parc d'attractions, aéroport...). La participation des citoyens est définie par la loi dans tout projet au nom de la démocratie participative.

### **3 - Les régions françaises : des acteurs majeurs en Europe et dans la mondialisation**

Les régions françaises sont des acteurs économiques et territoriaux majeurs. Depuis la réforme territoriale de 2015, la France compte 13 régions métropolitaines et 5 en outre-mer. Certaines d'entre elles (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Hauts-de-France...) sont désormais plus grandes, plus peuplées et plus puissantes sur le plan économique. Elles ambitionnent de rivaliser avec les grandes régions allemandes ou britanniques et d'être des acteurs spatiaux compétitifs dans la mondialisation.

L'aménagement des territoires est au cœur du développement régional. Les régions participent activement à l'action économique territoriale (formation professionnelle) et à l'organisation d'événements au rayonnement international (festivals de cinéma, compétitions sportives comme les JO 2024) qui contribuent à leur attractivité. Elles interagissent avec les autres collectivités territoriales et collaborent avec l'État sur le financement de projets importants (soutien à des filières innovantes...). Elles élaborent des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les régions françaises s'intègrent dans l'espace communautaire européen. Les régions bénéficient également des aides de l'Union européenne, à travers le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen, en charge de l'inclusion sociale). Les Euro-régions (Alpes-Méditerranée, Nouvelle-Aquitaine- Euskadi-Navarre) permettent des stratégies de développement transfrontalières.

## **Cours. Des recompositions territoriales à toutes les échelles (p. 262-263)**

### **1 - Assurer l'attractivité des territoires**

Plusieurs types de territoires sont très intégrés dans la mondialisation. Les 22 métropoles sont les principaux moteurs de la croissance économique, de l'attractivité et de la compétitivité des territoires. Elles ont pour ambition de valoriser les fonctions économiques métropolitaines (finance, commerce, hautes technologies...), d'attirer les investisseurs internationaux, de développer les capacités universitaires de recherche et d'innovation, et d'assurer la promotion internationale de leur territoire. Les 56 pôles de compétitivité (Cosmetic Valley, Minalogic...) sont également des acteurs économiques d'ambition mondiale, tout comme les espaces touristiques.

Les facteurs de l'attractivité des territoires sont variés. Certains territoires s'appuient sur le savoir-faire productif et sur l'innovation (Aerospace Valley dans le Sud-Ouest). Les espaces touristiques (littoral méditerranéen) bénéficient d'un patrimoine mondialement connu. Les métropoles régionales sont très accessibles, car bien reliées par des réseaux de transport rapide (aéroports, gares). Les aménagements (réhabilitation des quartiers urbains centraux à Marseille ou à Lyon) réalisés depuis plusieurs décennies renforcent leur attractivité en permettant la concentration des investissements, des entreprises et des services dans des quartiers d'affaires (la Part-Dieu à Lyon).

L'attractivité des territoires s'accompagne du développement durable. La prise en considération des enjeux environnementaux constitue un enjeu majeur au service du développement local. Les actions de protection et de préservation (parcs régionaux), la multiplication des écoquartiers dans les métropoles doivent accompagner l'équilibre économique et social des territoires, au moyen des agendas 21. La protection des différents types de patrimoine et la labellisation contribuent également à leur valorisation touristique.

## **2 - Favoriser la cohésion de territoires concurrents**

Les concurrences sont fortes entre les territoires. C'est le cas entre les métropoles régionales (Nantes, Bordeaux, Nice, Rennes) qui peuvent proposer les mêmes atouts (cadre de vie, marché de l'emploi, patrimoine, universités...) attirant investissements et entreprises, ou bien entre les régions touristiques, notamment littorales. À une échelle plus locale, les communes périurbaines des grandes métropoles sont souvent en compétition pour des projets nouveaux comme l'accueil de centres commerciaux, de plateformes logistiques... Dans l'outre-mer, Guadeloupe et Martinique sont également concurrentes dans le bassin caraïbe

L'intercommunalité permet de jouer un rôle essentiel dans la cohésion des territoires. Ces structures administratives (communautés d'agglomération, communautés de communes) permettent la mise en commun des services et la réduction des inégalités entre des territoires proches. La loi permet également la fusion des communes en « communes nouvelles » plus grandes et plus peuplées, afin de réduire les coûts.

La cohésion est un enjeu majeur pour éviter les fractures territoriales. L'État soutient les territoires en difficultés économiques et sociales (espaces ruraux désertifiés ou en voie de désindustrialisation). Les quartiers prioritaires où se concentrent la pauvreté et le chômage bénéficient d'aides et de dispositifs d'exonération fiscale. La fracture numérique, le désenclavement sont au cœur des projets d'aménagement. Le risque majeur est celui d'un accroissement des inégalités entre territoires gagnants et territoires perdants dans la mondialisation.

### **3 - Des inégalités qui persistent ● ●**

L'Île-de-France est une région très intégrée dans la mondialisation. La Région concentre 31 % du PIB national et 4,5 % du PIB européen. Destination majeure du tourisme international, ville d'art et de culture, Paris est aussi une des capitales mondiales du luxe. Elle accueillera les Jeux olympiques de 2024 en s'appuyant sur son accessibilité à différentes échelles et ses réseaux de transport (Grand Paris Express).

Les pôles régionaux sont hiérarchisés. Les régions et leurs principales métropoles ont des potentiels variés. Celles du Grand-Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) peuvent s'appuyer sur des métropoles (Rennes, Nantes, Toulouse, Bordeaux) disposant de populations jeunes et dynamiques. Leurs pôles de compétitivité et d'innovation attirent des actifs hautement qualifiés et constituent l'archipel de la dynamique des territoires. D'autres métropoles sont aujourd'hui nettement plus en retrait (Poitiers, Limoges, Amiens...).

La France des marges reste sous-intégrée dans la mondialisation. De nombreuses communes de banlieues des métropoles concentrent des taux de chômage élevés. Les régions rurales éloignées de l'influence des métropoles (Massif central) ont une démographie vieillissante et des activités productives insuffisantes. Elles sont confrontées à la désertification des services, tout comme de nombreuses villes, petites ou moyennes (Gap, Privas...). Les territoires ultramarins (Mayotte, La Réunion), malgré leurs paysages de carte postale, sont marqués par des déficits socio-économiques importants, et par l'éloignement des marchés européens.

## **GEO DEBAT : Faut-il aménager le centre de déchets radioactifs**

### **Cigéo de Bure (Meuse, Région Grand Est)?**

#### **Doc 2 - p. 264 : Gérer le stockage des déchets nucléaires**

Colis de déchets. Les déchets radioactifs incorporés ou non dans une matrice (verre, béton, bitumes, ...) sont conditionnés dans un colis, comprenant le déchet et une enveloppe. Cette dernière est en inox, pour les déchets de haute activité (HA) et en béton ou en métal pour les déchets de moyenne activité à vie longue (MA-VL). Avant leur stockage à Cigéo, ils pourront être conditionnés dans un conteneur de stockage.

Laboratoire souterrain de Bure. En 2000, l'ANDRA a débuté la construction d'un laboratoire souterrain à Bure. Cet outil de recherche est implanté à 490 mètres de profondeur et constitué d'un réseau de plus de 1 800 mètres de galeries. Il a permis d'étudier la faisabilité du stockage géologique dans la couche d'argilite de cette région. Aujourd'hui, il est utilisé pour mener des études et essais nécessaires au projet Cigéo.

Réversibilité. Le Parlement a demandé que ce stockage géologique, prévu pour être définitif, soit réversible pendant au moins 100 ans pour laisser aux générations futures la liberté de faire évoluer les choix de gestion retenus aujourd'hui. La loi de 2016 définit la réversibilité comme : « la capacité, pour les générations successives, soit de poursuivre la construction puis l'exploitation des tranches successives d'un stockage, soit de réévaluer les choix définis antérieurement et de faire évoluer les solutions de gestion ».

Site du centre d'informations et de ressources sur Cigéo,  
[www.cigeo.gouv.fr](http://www.cigeo.gouv.fr) [consulté en mars 2020].

### **Doc 3- p. 265 : Des contestations multiples**

La communauté scientifique est divisée. Les opposants à Cigéo pointent plusieurs faiblesses du dossier : le caractère friable de la roche, la présence d'eau dans l'argile locale, générant une production d'hydrogène et donc des risques d'incendie et de corrosion des conditionnements en acier, les erreurs structurelles de conception du projet, « inspiré d'un entrepôt de surface ». Ils s'appuient sur un rapport de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et les remarques formulées par l'ASN (Agence de sûreté nucléaire) en 2017, sur le risque d'incendie des colis de déchets bitumineux et les difficultés pour l'ANDRA, dans le schéma actuel, de les maîtriser et de retirer des colis accidentés. [...] Les associations locales opposées au projet– Bure zone libre, Bure Stop, les collectifs meusiens et haut-marnais contre l'enfouissement des déchets radioactifs, l'EODRA (élus locaux) – ont obtenu, dès le début le soutien de grandes fédérations écologistes nationales, comme le Réseau Sortir du nucléaire, Les Amis de la Terre et France Nature Environnement.

Philippe Subra, Géopolitique de l'aménagement du territoire, Armand

Colin, 2018

## **Doc 5- p. 265 : Un territoire de la diagonale des faibles densités**

L'Insee a publié début 2019 un diagnostic de la zone de proximité de Cigéo [...] à cheval sur les départements de la Meuse et de la Haute-Marne. C'est un territoire rural éloigné des grandes villes où le déclin démographique est important avec une diminution de 23 000 habitants depuis 1962. [...] Globalement, le solde migratoire est largement déficitaire et les jeunes quittent le territoire accentuant le phénomène de vieillissement. [...] Il y avait 71 700 emplois en 1975, il en reste 60 000 en 2014. Les pertes d'emplois ont notamment concerné l'emploi industriel (– 17 700) et l'emploi agricole (– 4 100). Ce mouvement n'est pas compensé par le tertiaire qui progresse pourtant de 11 300 emplois. [...] C'est un territoire qui cumule les fragilités. En 2006, des chefs d'entreprise du territoire ont créé Energic 52/55, grappe d'entreprises fédérées autour du projet Cigéo. L'objectif est de [...] pouvoir répondre aux appels d'offres et marchés.

CESER Grand Est, « Les avis et rapport du CESER : la gestion et le stockage des déchets radioactifs », juin 2019.